



NON AU VIOL

INITIATIVES DES NATIONS UNIES CONTRE LA
VIOLENCE SEXUELLE DANS LES PAYS EN CONFLIT



L'initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle dans les pays en conflit (« UN Action ») rassemble le travail de 12 entités de l'ONU dans le but de mettre fin à la violence sexuelle lors des conflits. Il s'agit d'un effort concerté de la part des Nations Unies pour améliorer la coordination, renforcer les responsabilités, amplifier la programmation et le plaidoyer, et soutenir les efforts nationaux pour prévenir la violence sexuelle et répondre efficacement aux besoins des rescapés.

POURQUOI CETTE INITIATIVE?

La violence sexuelle lors des conflits est une atrocité affectant à l'heure actuelle des millions de personnes, principalement des femmes et des jeunes filles. C'est une stratégie souvent délibérée, employée à grande échelle par les groupes armés pour humilier leurs adversaires, terrifier des individus et détruire des sociétés. Il arrive également que les femmes et les jeunes filles soient exploitées sexuellement par ceux qui sont chargés de les protéger. La violence sexuelle en temps de conflit demeure largement ignorée du fait de mécanismes nationaux trop faibles pour protéger et apporter réparation légales et de services de santé et d'assistance sociale médiocres. La violence sexuelle est souvent vue comme une conséquence inévitable, quoique regrettable, des conflits et des déplacements de population - une attitude qui encourage l'impunité des responsables et contraint les victimes au silence. Le viol lors des conflits est un crime de guerre et une sérieuse violation des droits de l'homme et du droit humanitaire. Malgré la mise en œuvre d'une gamme d'initiatives gouvernementales, non-gouvernementales et internationales pour faire face à la violence sexuelle, de vastes lacunes persistent du fait de l'ampleur et de la complexité du problème, auxquelles s'ajoute le manque de coordination entre les différents programmes mis en place pour y répondre. Le lancement de « UN Action » répond aux appels des organisations travaillant pour le droit des femmes, des ONGs et des

rescapées des violences sexuelles demandant à l'ONU d'amplifier ses efforts pour combattre la violence sexuelle et sexiste dans le cadre légal des droits de l'homme et du droit humanitaire. « UN Action » renforce les efforts des différentes entités de l'ONU pour mieux coordonner et rationaliser leurs actions afin de travailler comme un système unique au niveau national et international.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE « UN ACTION » ?
L'Initiative s'engage à aligner plus efficacement le travail de l'ONU derrière les efforts fait au niveau national pour répondre à la violence sexuelle, et à approfondir les partenariats avec les nombreuses ONGs et organisations de la société civile qui travaillent activement depuis de nombreuses années à mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits. « UN Action » fonctionne à travers les mécanismes de coordination existants, tels que le Comité permanent interorganisations (Inter-Agency Standing Committee, IASC). Elle renforce le travail du Group humanitaire de protection, et soutient les efforts entrepris pour mettre un terme à l'exploitation et à l'abus sexuel par le personnel de l'ONU.

« UN Action » travaille à renforcer les efforts pour protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles pendant et après les conflits, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un problème bien plus vaste qu'une question relevant strictement du domaine humanitaire ou du domaine de la sécurité. « UN Action » soutient l'engagement des femmes dans la prévention des conflits et accroît l'influence des femmes dans les négociations de paix et les processus de rétablissement après les conflits, afin de s'assurer que la question des violences sexuelles est présente à l'ordre du jour de la police, des forces de sécurité, de la justice et des différents secteurs gouvernementaux au lendemain d'un conflit. « UN Action » cherche à renforcer les services offerts aux rescapés, des soins médicaux à l'assistance juridique en passant par la sécurité financière qui leur est nécessaire pour reconstruire leur vie. « UN Action » est aussi lié aux processus de gouvernance et de réforme qui augmentent l'accès des femmes aux processus de décision et promeuvent leur voix dans les affaires publiques, avec sur le long terme l'objectif de s'attaquer aux inégalités de pouvoir entre les sexes.

QUELS SONT LES SECTEURS PRINCIPAUX DE « UN ACTION » ?

« UN Action » repose sur trois piliers principaux:

- 1. Action au niveau national:** soutenir l'action de l'ONU au niveau national, incluant le renforcement des capacités, la formation des spécialistes des violences sexuelles pour renforcer la programmation et la coordination en ce domaine, ainsi que des actions de soutien spécifiques pour des programmes conjoints de l'ONU dans des pays sélectionnés.
- 2. Plaidoyer pour l'action:** faire prendre conscience au public et susciter la volonté politique de s'attaquer aux violences sexuelles, ce qui fait partie (?) d'une plus vaste campagne « Non au Viol »,
- 3. "Apprendre par l'expérience":** création d'un centre de connaissance sur la violence sexuelle lors des conflits et les réponses les plus efficaces.

QUELS SONT LES PRINCIPES GUIDANT « UN ACTION » ?

- Le viol n'est pas une conséquence inévitable de la guerre, et peut être évité.
- La violence sexiste, incluant la violence sexuelle, est une violation fondamentale de la dignité humaine et des droits de l'homme.
- Les efforts pour mettre fin et répondre à la violence sexuelle doivent prendre en compte les inégalités liées aux rôles sociaux des femmes et des hommes. Ils doivent protéger et promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation.
- Les femmes sont souvent à la tête des mouvements pour mettre fin à la violence sexuelle et pour assurer la paix. Leurs voix doivent guider les efforts de plaidoyer et de programmation.
- La participation constructive des hommes et des garçons est indispensable pour aider à prévenir et à répondre à la violence sexuelle lors des conflits.
- Les "bonnes pratiques" et les programmes existants pour répondre à la violence sexuelle doivent être renforcés et renforcés.
- La violence sexuelle lors des conflits et l'impunité des auteurs de crimes sont au nombre des plus grands silences de l'histoire. Agir est notre responsabilité à toutes et tous.

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Un groupe de travail rassemblant les dirigeants des 12 entités du système des Nations Unies, assisté par un petit secrétariat, fournit la supervision générale du travail de « UN Action ». Pour tout renseignements supplémentaires, prière de contacter Gillian Holmes (gillian.holmes@undp.org) et Erin Kenny (ekenny@unfpa.org).